

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/07/2021

L'an deux mille vingt, le 21/07/2021 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	6
- Votants	6
- Absents	0
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12/07/2021

Date d'affichage : 12/07/2021

Objet : Création d'un contrat Aidé PEC D_2021_07_01

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement: un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par les services public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les Collectivités Territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 21h00 par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

AR Prefecture

Monsieur le Maire propose de créer un emploi à partir du 01/08/2021 dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes:

006-210601076-20210721-D_2021_07_01-DE
Reçu le 27/07/2021
Publié le 27/07/2021

- Contenu du poste - Agent polyvalent service technique
- Durée du contrat - 6 mois (renouvelable 1fois)
- Duré hebdomadaire de travail - 21h00
- Rémunération - SMIC horaire

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Après en avoir délibéré

-Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes:

- Contenu du poste - Agent polyvalent service technique
- Durée du contrat - 6 mois (renouvelable 1fois)
- Duré hebdomadaire de travail - 21h00
- Rémunération - SMIC horaire

-Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaire pour ce recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI



AR Prefecture

006-210601076-20210721-D_2021_07_01-DE
Reçu le 27/07/2021
Publié le 27/07/2021